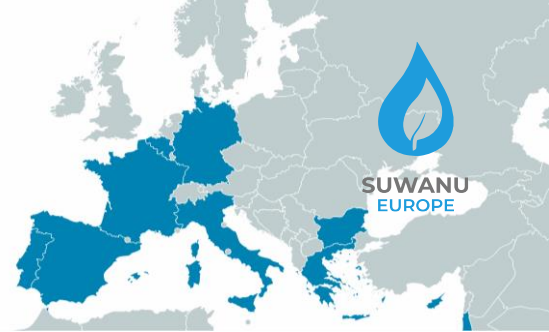




Policy Brief 1 Gouvernance des eaux usées

Ensemble de droits contradictoires

Gouvernance des eaux usées

Les perceptions du public

Financement de eaux traitées

Gestion du risque

SUWANU EUROPE est un projet H2020 qui vise à promouvoir l'échange efficace de connaissances, d'expériences et d'expertise entre les professionnels et les acteurs concernés par l'utilisation de l'eau recyclée en agriculture. Ces notes politiques font partie d'un total de 4 fiches visant à surmonter les défis/obstacles identifiés et à faciliter l'adoption de technologies innovantes et de solutions organisationnelles. Ces notes d'orientation jettent les bases d'une future demande d'"accords d'innovation pour une initiative d'économie circulaire".

1. Les faits

La gouvernance est l'ensemble des normes, usages, règles, instruments économiques et autres institutions qui rendent possible la réalisation d'une activité par différents agents en réglementant les droits, les prix et les caractéristiques pertinentes de l'allocation des ressources. La réutilisation des eaux met en avant des questions pertinentes telles que:

- Qui est le propriétaire des droits de réutilisation des eaux ? (ex : la municipalité, l'utilisateur de l'eau, l'exploitant ...)
- Qui sont le propriétaire et l'exploitant du projet de réutilisation ?
- Comment l'entrée des eaux usées dans le système de réutilisation est-elle réglementée (quantité, qualité) ?
- Qui finance la construction du système de réutilisation ?
- Comment répartir les coûts d'exploitation du système de réutilisation (% à la charge de la municipalité, % des utilisateurs, % de l'État) ?
- Comment taxer (ou ne pas taxer) le traitement des eaux ?
- Qui contrôle le système de gestion des risques ?
- Comment organiser le système de gestion des risques (ex : échantillonnage, surveillance...) ?
- Qui est responsable du bon fonctionnement de la STEP ?
- Comment les eaux réutilisées sont-elles distribuées, stockées et gérées?



2. Le point de vue du bassin versant

La réutilisation des eaux d'une STEP doit prendre en compte le point de rejet et l'existence d'une éventuelle réutilisation en aval. La réduction du rejet peut avoir un impact quantitatif sur le milieu récepteur ainsi que sur les usagers en aval qui peuvent subir une diminution de la ressource et de sa fiabilité. La question clé concernant l'attribution des droits d'eau est la définition du propriétaire des flux de retour (rejet des eaux usées).

Le point crucial ici est d'intégrer la réutilisation des eaux dans le cycle hydrologique. In water stressed regions, a solution is the integration of wastewater in a mix of resources (surface, groundwater and eventually desalinated) so that water supply and demand is managed in an integrated way. This requires a complex management that is difficult to implement but that has been done successfully.

3. Responsabilités partagées

- ✓ **Les collectivités locales** doivent gérer le cycle de l'eau urbaine selon une approche intégrée en réduisant les pertes lors du transport et en surveillant les rejets pour éviter la contamination par des émissions accidentelles ou illégales.
- ✓ **Les exploitants des stations d'épuration** doivent gérer les traitements primaires et secondaires en garantissant un rejet de qualité standard qui peut ensuite être envoyé en entrée du traitement tertiaire. Cette partie du traitement peut être gérée par le même agent ou par un agent différent.
- ✓ **L'exploitant des installations de réutilisation** (qui peut être le même que pour la station d'épuration ou différent) doit recueillir les effluents de la station d'épuration et garantir le respect des normes.
- ✓ **Le gestionnaire des eaux usées traitées** doit garantir que le stockage et le transport ne présentent aucun risque pour l'environnement ou la santé. Il est préférable que l'exploitant soit en contact direct avec les **agriculteurs**. Généralement le réseau est géré par des **associations d'agriculteurs**.
- ✓ **Les gouvernements régionaux et nationaux** doivent définir les normes globales du système, prendre en charge les dispositions de financement et de recouvrement des coûts et assurer le contrôle de la qualité.
- ✓ **Les autorités responsables de l'eau** doivent prendre en compte le rôle des eaux traitées dans le cycle hydrologique et gérer l'allocation des droits d'eau afin de garantir l'équité et la rentabilité économique.
- ✓ **La résolution des conflits** : un système de résolution des conflits concernant la mauvaise performance de l'un des agents du système doit être défini et contrôlé par tous les agents participants.

4. Recommandations

Une stratégie de gouvernance s'appuie sur les institutions existantes. La conception de la gouvernance de la réutilisation des eaux doit inclure les réglementations officielles, les droits de propriété, le capital social (auto-réglementation, confiance mutuelle) et l'environnement naturel et socio-économique.

L'implication des parties prenantes doit être présente à chaque étape. La transparence et le suivi de la qualité et de l'impact à long terme sur le sol et l'environnement sont recommandés et devraient être inclus dans le processus de planification.

Les défis à relever sont les suivants :

- a) développer une compréhension mutuelle des divers besoins et attentes;
- b) définir clairement les rôles et les responsabilités,
- c) améliorer la sensibilisation, les connaissances et les capacités et
- d) renforcer les connaissances et les compréhensions mutuelles.

Le financement et le recouvrement des coûts doivent être garantis pour pouvoir maintenir le système de contrôle de la qualité et de prévention des risques.

5. Lectures suggérées

Frijns, et al. (2016). How governance regimes shape the implementation of water reuse schemes. *Water*, 8 (12), 605

Goodwin, et al. (2019). Collaboration on risk management: The governance of a non-potable water reuse scheme in London. *Journal of Hydrology*, 573, 1087-1095.

Wijnen, et al (2012) Managing the Invisible: Understanding and Improving Groundwater. World Bank, Washington.

CONTACTS:

Coordinator

Rafael Casielles (BIOAZUL SL)

Avenida Manuel Agustin Heredia nº18 1º4 Málaga (SPAIN)

Mail | info@suwanu-europe.eu Website | www.suwanu-europe.eu

CONTACTS:

Responsible for Policy Brief

Enrique Mesa-Pérez (emesa@uco.es) | Julio Berbel (jberbel@uco.es)

Universidad de Córdoba, Campus de Rabanales, Edificio Gregor Mendel

Website |